

Conditions d'admission | Sciences infirmières, santé publique et communautaire FSI ULaval

Diplômes français		Diplômes québécois offerts par FSI ULaval				
		1 ^{er} cycle	2 ^e cycle		3 ^e cycle	
		Baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale) ¹	Maîtrise professionnelle en sciences infirmières ^{5, 6, 9}	Maîtrise recherche en sciences infirmières ^{6, 8, 9}	Doctorat en sciences infirmières ^{8, 9}	Doctorat en santé publique et communautaire ⁹
Bac	Bac – spécialités mathématiques et SVT ²	▲ ³	×	×	×	×
	Bac scientifique	▲ ³	×	×	×	×
	Bac économique, littéraire, professionnel, technologique ou équivalent	Non admissible à l'exception de ST2S et STL ³	×	×	×	×
Bac+1	Classes préparatoires, Licence L1, Formation universitaire	▲ ⁴	×	×	×	×
Bac+2	Classes préparatoires, Licence L2, DEUG, DUT, BTS	▲ ⁴	×	×	×	×
	Diplôme d'État d'infirmier délivré par la France ⁷	×	12/20	12/20	×	×
Bac+3	Licence (LMD), Licence L3, Licence professionnelle (LMD)	▲ ⁴	En sciences infirmières 12/20	En sciences infirmières 12/20	×	×
	Bachelor universitaire de technologie (BUT)	▲ ⁴	×	×	×	×
Bac+4	Master M1 (LMD) Diplôme universitaire de maîtrise	▲ ⁴	En sciences infirmières 12/20	En sciences infirmières 12/20	×	×
Bac+5	Master M2 (LMD), DEA, DESS	▲ ⁴	En sciences infirmières 12/20	En sciences infirmières 12/20	En sciences infirmières 12,70/20	12,70/20
Bac+6	Master recherche ou spécialisé	▲ ⁴	En sciences infirmières 12/20	En sciences infirmières 12/20	En sciences infirmières 12,70/20	12,70/20

× Non admissible ▲ Admissible sur dossier

1. Ce programme est contingenté. L'admission est basée uniquement sur les résultats scolaires.
2. La spécialité chimie-physique en terminale peut aussi être acceptée. Les dossiers seront analysés au cas par cas.
3. L'analyse du dossier se fait à partir de la moyenne obtenue durant les deux dernières années d'études secondaires (première et terminale) et aux examens du baccalauréat, si le diplôme est obtenu. L'Université Laval doit être en mesure de valider la réussite des cours de chimie, physique, SVT et mathématiques. La personne candidate en voie d'obtenir son baccalauréat et présentant d'excellents résultats est invitée à poser sa candidature pour une admission conditionnelle. Les préalables exigés doivent être satisfaits avant l'entrée au programme.
4. L'analyse du dossier est basée sur les résultats des études de 1^{er} cycle universitaire exclusivement si 50 crédits peuvent y être validés. Si le dossier comporte moins de 50 crédits universitaires, l'analyse se fera proportionnellement aux résultats du baccalauréat. L'Université Laval doit être en mesure de valider la réussite des cours de chimie, physique, SVT et mathématiques dans les études au baccalauréat ou universitaires. Les préalables exigés doivent être satisfaits avant l'entrée au programme.
5. Pour s'inscrire à ce programme, la personne candidate doit démontrer qu'elle détient un droit d'exercice de la profession infirmière dans son territoire de résidence actuel. Si requis par le stage ou le projet d'intervention, elle entamera les démarches, avec la Faculté, pour obtenir une autorisation spéciale de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) pour la durée de son stage ou projet d'intervention. Des frais et un délai de traitement sont à prévoir. Cette autorisation ne donne pas le droit de pratique au Québec après les études.
6. L'Association canadienne des écoles de sciences infirmières (région de Québec) considère que les infirmières et infirmiers formés avant 2012 en France, devront suivre et réussir une scolarité préparatoire avant d'entreprendre le programme.
7. Le gouvernement du Québec reconnaît le diplôme d'État d'infirmier délivré par la France au même niveau que le baccalauréat en sciences infirmières. Les personnes possédant ce diplôme sont donc admissibles à la profession infirmière au Québec. Certaines conditions s'appliquent : oiiq.org.
8. Si le sujet de mémoire ou de thèse exige une intervention en milieu de soins, la personne étudiante devra demander une autorisation spéciale à l'OIIQ en faisant la démonstration qu'elle détient un droit d'exercice de la profession infirmière dans son territoire de résidence habituel. Voir la note 5 pour plus d'information.
9. Le fait de satisfaire aux exigences d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission d'une personne candidate. La direction de programme étudie chaque candidature en fonction de l'ensemble du dossier d'admission et peut admettre une personne en scolarité préparatoire, après évaluation de son dossier d'admission.

Exigences linguistiques

La candidate ou le candidat non francophone (qui n'a pas fait ses études primaires et ses études secondaires en français) doit, pour être admissible, faire la preuve au moment du dépôt de la demande d'admission d'un niveau minimal de connaissance de la langue française.

Puisque les renseignements figurent à titre indicatif, il est suggéré de consulter ulaval.ca/etudes pour obtenir l'information officielle et à jour sur les conditions d'admission.